



## Résiliation prestation de service

Par **S\_Dijon**, le **13/09/2010** à **22:54**

Bonjour,

Je suis patron d'un bar de nuit.

L'année dernière (mai 2009), un commercial pour une société d'informatique a réussi à me faire signé un contrat pour un site internet. D'abord pas très emballé par le projet, j'aurais du suivre mon instinct puisque finalement, il s'avère que ce prestataire ne fait pas vraiment son travail (il ne fait pas les modifications demandées, il n'assure pas une totale visibilité du site ...)

Maintenant que j'ai signé, le contrat stipule que je suis engagé pour 5 ans à un prix pas vraiment raisonnable (plus de 200€/mois pour un site internet)

Aujourd'hui, j'aimerais changer de prestataire pour une compagnie plus sérieuse. Je me suis renseigné et je suis tombé sur la loi Chatel. Cette loi me permet elle de mettre fin à ce contrat ? Sinon, y a t il une solution pour clore cette étreinte sans en payer toutes les traites restantes ? N'y a t il pas un genre de clause abusive en me demandant de rester 5 ans avec cette société ?

En attente de votre réponse, je vous remercie d'avance pour votre aide.

Cordialement

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **23:46**

la loi chatel est pour les consommateurs, pas pour les contrats entre professionnels.

Par **S\_Dijon**, le **14/09/2010** à **15:15**

Et dans ce cas là, je ne suis pas considéré comme un consommateur de son offre ? Aïe ... Et sinon, il n'y aurait pas un autre moyen de me désengager de cette offre plus que douteuse ?